

## Projet de compte-rendu de l'ADIREM des 19 et 20 mars 2007

**Présents** : Saïd Belmehdi (Lille), Francine Diener(Nice)(mardi), Jean-Paul Cardinal (Paris-Nord)(mardi), Emmanuel Cépa (Orléans), Nicolas Saby (Montpellier), Jean Vélin (Antilles-Guyane), Patrick Frétygné (Rouen), Dominique Tournès (Réunion), Patrick Gabriel (Dijon), Pierre-Henri Terracher (Bordeaux), Jean Souville (Poitiers), Michel Mizony et Jérôme Germoni (Lyon), René Cori (Paris 7), Hombeline Languereau (Besançon), Gilles Damamme (Caen), Françoise Guimier (Rennes)(lundi), Gérard Fleury et Alex Esbelin (Clermont-Ferrand), Denise Grenier (Grenoble), Christiane Zehren (APMEP), Henri Bareil (APMEP), Stéphane Grognet (Nantes), Agnès Lenfant (Reims), Philippe Lombard (Nancy), Catherine Ducourtioux (Corse), Frédérique Plantevin (Brest).  
**Excusés** : Christian Mauduit (Marseille), Abdelkader Necer (Limoges), Francine Diener (Nice)(lundi), Jean-Paul Cardinal (Paris Nord)(lundi), Françoise Guimier (Rennes)(mardi)

### Lundi 19 mars

#### Remarques sur l'ordre du jour :

Suite à son courrier, J. Souville demande que l'épreuve pratique au baccalauréat soit traitée aujourd'hui après le point sur le calcul. Il est fait mention du texte de R. Bkouche mettant les IREM en demeure de prendre position sur l'épreuve. R. Cori propose que cela soit traité le lendemain.

#### Désignation des nouveaux directeurs :

Lyon. **Jérôme Germoni** se présente. Il est MCF à Lyon I en algèbre, fait tout son service dans les préparations aux concours ; il est président du jury du CRPE à Lyon. Il veut poursuivre ce qui marche bien : calcul au collège et rallyes. Il souhaite s'investir dans la formation des PE, en particulier en proposant des formations au PAF pour les PE. Jean Souville évoque les rapports de l'IREM avec l'INRP. Michel Mizony indique qu'ils sont très bons ; il existe un groupe IREM-INRP à Lyon. (Gilles Damamme ajoute que Gilles Aldon, de l'INRP, est ex-directeur adjoint de l'IREM de Lyon).

A propos de la formation des maîtres, René Cori dit qu'on devrait profiter de l'intégration des IUFM pour se saisir de cette formation dans les IREM (à Paris, le choix probable de Paris IV pose problème car c'est l'université au champ disciplinaire le plus étroit).

Clermont-Ferrand. Gérard Fleury dit que l'IREM est un service commun de l'université de Clermont II (Blaise Pascal, scientifique) alors que le nouveau directeur qu'il nous présente, **Alex Esbelin**, MCF à l'IUFM, est co-directeur d'un laboratoire de l'université d'Auvergne (laboratoire algorithmes, informatique et images). Il a fallu batailler un peu pour que cela soit accepté par les instances de l'université B.P.

Alex Esbelin se présente. Il est actuellement directeur adjoint de l'IREM de Clermont. Il veut tout faire pour garder l'IREM en dehors de l'IUFM. La situation est un peu compliquée à Clermont Ferrand. Il existe un laboratoire de recherche sur l'enseignement à l'IUFM en sciences de l'éducation, qui risque de ne pas reconnaître la spécificité des maths, ce qui menacerait la survie de l'IREM. A l'IUFM de Clermont, Claire Margolinas revient après une délégation INRP. Alex Esbelin veut assurer la légitimité de l'IREM au sein de l'université, mais il n'a aucun moyen de présenter l'IREM comme un laboratoire de recherche. Il laisse le professorat des écoles à l'IUFM.

La désignation des deux nouveaux directeurs est approuvée à l'unanimité.

#### Point sur les discussions entre l'ADIREM et le ministère :

René Cori rappelle qu'il s'agit de résoudre le problème des moyens du réseau des IREM pour son fonctionnement. Depuis la loi organique sur la loi de finances (LOLF), il y a eu déconcentration des moyens vers les académies. Le système centralisé des heures (gérées par Dijon) et de l'argent (géré par Grenoble-UJF) n'est plus possible. L'ADIREM a dit que le réseau avait besoin de ces moyens mais la loi est la loi. Le ministère propose d'inscrire l'action des IREM dans les programmes nationaux de la DGESCO et d'utiliser la MIVIP (Mission pour la Valorisation des Innovations Pédagogiques). Il a été décidé de la mise en place d'un comité d'évaluation pédagogique (COP) comprenant : des représentants de la DGESCO, de l'inspection générale de mathématiques (Jacques Moisan), de

l'ADIREM (Languereau, Bopp, Terracher, Cori), du Comité Scientifique des IREM (Raoult). Rappel : la composition de la délégation des IREM avait été décidée à la dernière ADIREM. La première réunion de ce comité aura lieu le 30 mars. Il nous est demandé de faire des propositions sur son fonctionnement. L'ADIREM sera « missionnée » pour travailler sur certaines questions. En contrepartie de la réponse à des commandes de l'institution, nous voulons garder une part d'initiative (et des moyens pour ça) mais la DGESCO dit qu'elle n'est pas habilitée pour donner des moyens à la recherche.

Le ministère a fait appel à l'ADIREM pour qu'un représentant de l'ADIREM travaille dans un groupe d'expérimentations pédagogiques et de leur évaluation (article 34 de la loi Robien). Il s'agit de fournir aux académies des outils pour favoriser les expérimentations et les évaluer. René Cori y est allé. Un document, faisant référence à 600 ou 700 expérimentations (très hétérogènes) en cours, lui a été transmis. Dans ce groupe, 20 représentants des académies, les IPR en charge de l'innovation, plus des « experts » de l'Académie des Sciences (Pierre Léna en charge de « la main à la pâte »), le président de l'ADIREM, un représentant de l'INRP, deux chercheurs en sciences de l'éducation. Ils ont surtout travaillé sur des aspects techniques. A suivre.

Christiane Zehren prend la parole pour parler du pilotage national de l'option sciences en seconde. L'ADIREM y est-elle favorable ? L'option doit-elle être en plus ou à la place des sciences économiques et sociales ? Ce qui se passe à Montpellier est dérogatoire par rapport à la réglementation (là on enlève aux sciences économiques pour donner aux sciences). L'option sciences est un enseignement de détermination, il doit coexister avec d'autres choix possibles dans la réglementation. S'il y avait une CII option sciences, aurait-elle des moyens de la MIVIP ? demande Christiane Zehren. René Cori dit que oui. Denise Grenier dit qu'il existe un groupe IREM à Grenoble et un autre à Montpellier qui suivent l'option sciences. Nicolas Saby dit la composition du groupe : 3 physiciens, 2 chimistes, 2 mathématiques universitaires, 1 SVT, 1 physicien et 1 mathématicien du secondaire. Ce groupe a le soutien de la direction des maths mais pas de celle de la physique bien que ce soit un IPR de physique qui soit à l'origine du groupe. La présidente de la régionale APMEP s'occupe d'un groupe IREM sur le sujet à Caen. On ne sait pas si la CII 2nd cycle s'est saisie de la question. Le prochain bulletin de l'APMEP parle de ce sujet. R. Cori précise que des commissions inter-IREM pourraient être créées sur des projets précis (et pour un temps limité) dans le cadre de la future convention MIVIP et avoir des financements, à condition de répondre à des demandes de l'institution.

### **Dossier sur le calcul :**

Gilles Damamme : Le ministère avait demandé un travail sur le calcul. Gilles Damamme a fait trois premiers jets en décembre soumis au bureau, il y a eu des retours avec rectifications. Mais le ministère ne demande plus rien de particulier. Qu'est-ce que le ministère attend ? Gilles Damamme présente son travail et la discussion qu'il a eue à ce propos avec Michèle Artigue. Il ne s'agit pas d'une synthèse exhaustive de tout ce qui a été écrit dans les IREM sur le sujet.

Depuis, des décisions politiques ont été prises. Comment présenter un tel rapport si le ministère fait une demande plus précise ? Le rapport s'oriente vers une position : soulever les grandes questions sur le calcul. Gilles Damamme a donné un peu son avis sur la question et Michèle Artigue disait que cela devait émaner de la collectivité et non seulement d'une personne. Gilles Damamme propose que le travail continue d'une façon plus collective, en utilisant les compétences de chacun. Ce travail fait n'est pas inutile mais il n'est pas complet et surtout il ne sert à rien de continuer tant qu'il n'y a pas de demande précise.

Denise Grenier dit que les travaux des IREM peuvent être diffusés indépendamment d'une commande. Cela peut être intéressant pour tous.

Christiane Zehren : pourquoi ne pas en faire un numéro spécial de Repères ?

Pierre-Henri Terracher : Demande entre Nembrini et Damamme et maintenant Gilles Damamme se retrouve avec ce dossier. Il n'y aura jamais consensus au sein des IREM sur cette question.

Dominique Tournès : L'ADIREM se saisit toujours des questions quand il est trop tard. Il faudrait avoir un autre fonctionnement qui lui permette de se saisir de questions avant que les décisions ne soient prises. Par exemple on parle de l'épreuve pratique au bac depuis un an et demi. On aurait dû monter un groupe tout de suite et avoir maintenant un rapport prêt pour donner son avis et peser sur les décisions. Il faut aussi retrouver une capacité de prospective si on veut être consulté.

Denise Grenier : Comment fais-tu pour monter des groupes et les arrêter pour suivre l'actualité du ministère (exemple des graphes) ?

Françoise Guimier : Jean Houdebine s'est saisi de ce qui s'est fait sur la démonstration dans les IREM (en ligne). On pourrait faire ça d'une façon plus générale pour arriver à une bibliographie raisonnée (idée de Hombeline Languereau).

Gérard Fleury suggère que les IREM centralisent leurs publications et présentent systématiquement en début d'année les groupes qui fonctionnent pour faciliter la réponse de l'ADIREM à des commandes. Pour garder un travail de prospective, ou un travail pérenne, indépendamment des demandes de l'institution, Terracher parle d'une nouvelle version des noyaux-thèmes. Jérôme Germoni a une requête : entrer en contact avec d'autres IREM pour voir comment ils fonctionnent. Hombeline Languereau fait circuler la liste des brochures de 2006 afin de la compléter.

Concernant les publications des brochures : G.Fleury : les brochures sont considérées comme des cours photocopiés à Clermont, on peut les vendre. G.Damamme : on peut les mettre en ligne sur publimem. H.Languereau : ISBN obligatoire si plus de 50 exemplaires d'une brochure. ISSN obligatoire pour une collection.

Une idée émerge : Publication collective et travail d'édition centralisé dans une université pour tous les IREM. Voir avec les éditions APMEP. Henri Bareil dit que l'APMEP a des propositions d'éditions souples.

G.Damamme : voir le site du portail des IREM pour les règles de relecture et de préface.

### **Organisation du séminaire de Bordeaux :**

Pierre-Henri Terracher : Logistique réglée. Savoir qui on invite d'ici 15 jours et clôturer les inscriptions au 20 mai. Question sur le réseau internet : il n'y a pas de réseau sur place mais dans le centre océanographique voisin, ainsi qu'une salle de conférences. Les conférences auront lieu le matin. Il est prévu de recevoir tout le monde le vendredi soir (le forfait est inchangé). Début des conférences à 9h le samedi.

René Cori demande que l'on explique le vote par procuration pour les élections législatives.

Le séminaire a un double objectif : aspect expérimental des maths + rôle et fonctionnement des IREM. Pour les commissions, Pierre-Henri Terracher dit qu'il n'est pas d'accord pour avoir droit à un défilé des responsables des commissions. En particulier Publimath n'a rien à faire au séminaire.

Gilles Damamme dit les propositions de conférences du matin : Aldon, Kuntz, Magendie, Barbolosi.

G. Damamme est le président du comité scientifique. Moisan sera invité à participer au séminaire de l'ADIREM.

René Cori parle des CII. A la question peut-on continuer à travailler comme ça, il répond clairement non. Nous n'avons plus les moyens de 15 commissions. H. Languereau : En venir à un système de commissions qui fonctionnent par projets. R. Cori : Système mixte qui reposerait sur un petit nombre de commissions que l'on choisit. Nous devons enclencher une évolution véritable. Première phase mardi, deuxième phase et dernière à Bordeaux.

Patrick Gabriel : On va commencer à redéfinir les conventions pour l'année suivante d'ici le mois de juin. Comment ça va s'articuler ? Y aura-t-il une phase de transition pendant laquelle les commissions pourront penser à leur évolution ?

André Antibii. Ce serait malvenu de dire nous-mêmes explicitement de quelles commissions on peut se détacher alors que certains rectorats refusent de payer. Il parle des 20 directeurs d'IREM étrangers. Peut-on leur payer les séjours ? Il est décidé de les inviter avec une enveloppe de 1500 euros.

### **Etat des finances :**

H. Languereau : Pas de convention à Besançon avec le rectorat. Déplacement remboursé au coup par coup pour la commission histoire des maths.

R. Cori : La MIVIP a la volonté que nous nous y retrouvions, que les Rectorats nous donnent les moyens de retrouver l'argent qui nous est attribué. La loi ne les y oblige pas (l'administration centrale ne peut contraindre un recteur à financer l'IREM). Il faut signaler les académies où les moyens pour les CII n'ont pas été retransmis correctement. Le ministère veut faire des efforts pour que l'argent soit effectivement reporté au niveau des académies. Il demande à ce que l'on lui signale les « mauvais élèves ». Un tour de table rapide est fait pour savoir quelles académies posent problème en matière de financement des déplacements, du quadriennal universitaire et des conventions avec le rectorat.

**Colloques et universités d'été 2007 :**

Reliquat 17000 € sur la ligne des CII à l'UJF. Discussion en bureau. Ce qui est possible peut-être : payer le séminaire de Bordeaux, payer les déplacements d'une ADIREM (qui serait à Grenoble). Coût probable du séminaire 6000€. Denise Grenier s'occupe de voir si c'est possible. Pour le séminaire de juin, l'hébergement de l'ADIREM est pris en charge.

Patrick Gabriel dit qu'on aura 25000€ pour fonctionner les années qui viennent. CS : 1000€ par réunion mais potentiellement ça peut-être 4000€. Les déplacements de la COP (devrait relever du ministère mais il semblerait que l'administration centrale ne parvient même plus à prendre en charge les déplacements de ses propres groupes d'experts...), 2x1500€ de subventions pour les directeurs, 5000-6000€ pour le séminaire, 3000€ pour les colloques en France, déplacements de la Réunion 3000€.

Mardi 20 mars

### Comité scientifique:

J.P. Raoult résume le texte de présentation du rôle du CS qu'il a rédigé. Sur les publications, il demande si le CS devrait s'investir davantage dans l'aspect « review » des brochures, en écrivant une préface et en proposant une consultation d'experts. Il regrette que la diffusion effective de ce qui se fait au CS ne soit pas faite. Le site du CS n'est pas opérationnel, mais il n'y a pas d'ingénieur informatique pour le moment. Des relevés de conclusions ont été adressés depuis un an et demi et un résumé pour cette ADIREM. L'épreuve pratique au bac S montre les va et vient entre le CS et les IREM.

R. Cori : il faut développer le site national des IREM. Or Régis Deleuze n'a qu'une demi HSA pour le moment et ne peut faire que l'ordinaire.

A propos des préfaces. J.P. Raoult : il ne s'agit pas de préfaces rituelles, mais d'une vision forte du rôle de préfacier. D. Grenier : Pourquoi le CS désigne-t-il les experts plutôt que l'ADIREM ? Afin que la vision des brochures ne soit pas celle d'un comité de lecture ? J.P. Raoult : Les directeurs sont occupés, l'ADIREM aussi. Une cellule au sein de l'ADIREM pourrait être créée. M. Mizony rappelle la responsabilité des directeurs : préface, 4<sup>ème</sup> de couverture, note à publmath, relecture directe ou par un collègue.

Philippe Lombard : J'ai dit que je n'étais pas convaincu du rôle du comité scientifique alors une instance intermédiaire ne marchera pas. Le CS en fait trop et non pas assez. L'ADIREM se laisse trop faire alors qu'elle a obligation de prendre position.

Le CS a été créé dans les années 85, il était censé servir de caution scientifique puis a été ranimé par Michel Mizony. Avec Henry c'est un comité de vigilance (attaques contre la didactique, contre le ministère,...) puis un comité de défense des IREM auprès du ministère et le CS actuel a hérité de cet aspect. Il n'est pas nécessaire d'avoir un CS pour ça.

Le CS est devenu une super commission qui donne son avis sur tout et dépossède l'ADIREM de son obligation de réfléchir. L'ADIREM abdique et les avis représentés sont insuffisants. En tout état de cause le président du CS doit être le président de l'ADIREM.

René Cori : On peut faire en sorte que le CS représente tous les points de vue. L'ADIREM n'est pas compétente pour tout, moi en particulier je ne suis pas compétent sur tous les sujets des brochures.

Je n'étais pas là au moment des discussions sur le rôle du CS et je comprends que c'était délicat mais il y a des instances d'évaluation des travaux de la communauté mathématique dans tous les labos. Il est essentiel que les travaux des IREM soient reconnus. Un des problèmes était que les IREM ne trouvent leur place ni du côté des universités, ni du côté de l'institution de l'EN. Il faut mettre les ressources formidables des IREM à la disposition des enseignants. Il regrette les discussions interminables sur le CS alors que la préoccupation majeure à ses yeux est la reconnaissance du réseau des IREM auprès de ses partenaires : les mathématiciens, les enseignants du secondaires, l'institution. Les mathématiciens sont condescendants. L'institution n'a pas besoin des IREM. C'est pourquoi il est important de s'appuyer sur le département de maths.

André Antibi : Sous Michel Henry le CS était un bureau bis de l'ADIREM. Dhombres a accepté un CS plus libre, avec des personnalités extérieures. Depuis les travaux du CS sont remarquables.

L'ADIREM ne prend pas assez de responsabilité scientifique. Il ne faudrait pas qu'il y ait d'un côté les petits directeurs d'IREM qui font l'administratif et d'un autre côté les « grosses pointures » qui donnent leur avis. Il ne voit pas pourquoi le CS serait plus apte que l'ADIREM à donner son avis. Pour lui, il est inutile de créer d'autres structures.

Denise Grenier : On a tout intérêt à avoir confiance en notre CS. C'est bien que ce débat ait lieu. Le CS a deux rôles peut-être difficile à concilier : un rôle scientifique et un rôle politique.

En ce qui concerne les publications, ce ne doit pas être un passage obligé. Faire expertiser les publications par d'autres membres des labos dans les universités peut permettre de faire connaître les travaux des IREM localement à des gens extérieurs aux IREM.

Comment sont choisis les membres du CS ?

Jean-Pierre Raoult : L'ADIREM désigne les membres du CS et le président. Il a préparé le travail, nettoyé les statuts (durée des mandats). Il a proposé les candidats, spontanés ou sollicités. Pour l'expertise des travaux il est d'accord avec D. Grenier. Le CS serait plutôt un recours.

Pierre Terracher : Léna est en train de monter un truc qui suit la main à la pâte en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> (enseignement intégré des sciences et de la technologie), mais cela exclut les maths ; cependant Raoult a été consulté.

René Cori pense que l'ADIREM prend insuffisamment position. Mais : les contributions de J.P. Raoult sont conséquentes et appréciables. L'existence d'une instance d'évaluation est une banalité dans la

vie universitaire donc il n'y a pas de problème à ce que ce soit le CS. L'ADIREM a eu des appels de J.P. Raoult sur la composition du CS. Il est important que le CS représente les diverses tendances de la communauté éducative et on en a l'assurance.

André Antibi : L'ADIREM invitait des extérieurs

Gilles Damamme propose que la prochaine fois, il y ait un appel aux directeurs d'IREM pour suggérer des noms à proposer.

Christiane Zehren : Reconnaissance des IREM. Pour l'APMEP ce qui est important c'est que les IREM soient plus visibles. Ils semblent se saisir des questions trop tard. Que cela vienne du CS ou de l'ADIREM cela revient au même. Il faudrait qu'il y ait des documents publiés sur les questions d'actualité pour servir de base à la réflexion des enseignants de base. Les IREM ne communiquent pas assez leurs travaux aux enseignants.

Jean-Pierre Raoult. Le CS manque de femmes, de didacticiens et de directeurs d'IREM. Il propose de solliciter les laboratoires pour constituer une liste d'experts.

Christiane Zehren. Point financier. Tous les membres du CS sont-ils pris en charge ? L'ADIREM prend en charge les déplacements provinciaux et les invités éventuellement. Patrick Gabriel relaie une demande du secrétariat de Dijon : une liste d'émargement doit être fournie, ce doit être réglé dans les deux mois. La prise en charge inclut-elle les repas ? Il est décidé de s'en tenir aux déplacements. Les repas des invités ne seront donc pas pris en charge.

### **Repères :**

Hombeline Languereau : Selon le directeur du Comité de rédaction de Repères : deux membres lycées à renouveler. Yves Ducel ne sollicite pas de candidatures personnellement. (4 supérieur, 3 collège, 4 lycée). Numéro spécial de juillet 2008 : « travailler ensemble »

### **Epreuve pratique au baccalauréat :**

Message de Chrétien Mauduit : Il partage l'inquiétude du CS et l'a présentée à la SMF.

Stéphane Grognet : Il y a un groupe qui travaille là-dessus à Nantes. Mais tant qu'à donner des points cadeau au bac, autant le faire intelligemment.

Dominique Tournès : On a introduit les TICE à tous les niveaux mais comment inciter à leur usage si ce n'est par une évaluation. Beaucoup d'enseignants n'ont pas changé leur enseignement. Il faut valoriser les enseignements des TICE et donc l'idée d'évaluer est bonne.

Le bac est trop lourd à organiser. On veut rajouter des épreuves partout et au milieu de l'année c'est n'importe quoi car cela perturbe l'année.

Une épreuve en milieu d'année après deux ou trois séances de préparation n'a pas de sens. Après deux années de préparation, un apprentissage de l'expérimentation, il faut une vraie épreuve de 2h. Pour le moment, il n'est prévu qu'une heure machine. Y a-t-il d'autres animateurs IREM engagés dans cette expérimentation ?

R. Cori : Il faut produire un avis argumenté sur l'épreuve.

D. Grenier : Pour les IPR de Grenoble, les sujets sont mal choisis : ni maths, ni TICE. L'IREM de Grenoble veut s'investir.

Gérard Fleury : L'évaluation de cette épreuve est une fumisterie : 15 points sur les TICE, et 5 sur les maths.

A. Antibi : Il y a un malaise dans l'enseignement des maths. Il faut discuter avec l'IG de manière constructive, et ne pas balayer par le terme « fumisterie ». Il ne faut pas confondre apprentissage et évaluation et il faut se donner les moyens pour intéresser les élèves.

J.P. Raoult : La CII informatique a étudié tous les sujets : un seul sujet a trouvé grâce à leurs yeux. Y a-t-il un document produit ? Quels moyens a l'institution pour évaluer l'expérimentation ?

Jean Souville soulève le problème de l'implication de l'ADIREM.

Denise Grenier : Il n'y a pas d'intérêt à récupérer des étudiants qui choisiraient les sciences parce que ça donne plus facilement des points. Place de l'informatique ?

Francine Diener. Il y a des divergences dans l'ADIREM. Elle est opposée à ce que dit Denise Grenier (notation). Elle n'est pas d'accord avec les réactions épidermiques des collègues de lycées. L'épreuve a des défauts inhérents aux innovations mais il faut bien commencer. Si le message de cette ADIREM est cela, ce n'est pas la peine d'aller le dire à Moisan et on sera exclus des discussions.

Il est décidé de monter un petit groupe dont Dominique Tournès est responsable : oui pour les maths pratiques (même si ce qui a été fait cette année est jugé inopportun), et travaillons pour les améliorer. Il faut proposer des sujets et des modalités.

C. Zehren : l'avis politique est du ressort de l'APMEP, l'avis scientifique relève de l'ADIREM, de façon unifiée.

R. Cori : Désigner deux ou trois d'entre nous pour se charger du dossier pour le compte de l'ADIREM.

D. Tournès accepte d'animer un groupe en charge de cette question.

### **Commissions Inter-IREM :**

René Cori. Première étape de la discussion dont la deuxième est le séminaire de Bordeaux. Qu'une commission puisse faire un travail sans que personne n'en soit informé, ce n'est pas normal.

Fonctionnement non satisfaisant. Publimaths, Comité de rédaction de Repères, 2nd cycle sont des CII qui n'ont rien à voir, pourquoi auraient-elles le même statut ? Et d'autre part certaines ne fonctionnent pas (LP) et celles qui fonctionnent le font parfois en complète autarcie. Le partenariat avec la MIVIP et la DGESCO peut être une occasion de mettre en place un système meilleur. Il faut distinguer les commissions thématiques des commissions « administratives ». Séminaire du réseau des IREM qui inviterait des intervenants. Un petit nombre de commissions pérennes et des commissions ad hoc.

André Antibi : Mettre au propre les financements.

Rôle d'un séminaire : permettre à des groupes dans des IREM de se rencontrer trois fois par an pour avoir des retombées locales. Laisser une part de liberté.

Denise Grenier : Le problème réciproque est réel aussi : il y a des groupes qui ne participent pas aux commissions.

Patrick Frégné : On a appris qu'il y avait un groupe à Nantes qui travaille sur la liaison lycée-supérieur mais dans la CII U on n'est pas au courant. Et on a besoin d'être plus nombreux pour mettre en œuvre nos projets.

Jean-Pierre Raoult : La commission maths et sciences expérimentales ne s'occupe que d'une toute petite partie de ce qui se fait dans les IREM actuellement. Il a saisi de questions concrètes trois commissions Il sans succès. Pour lui, il y a un besoin de connaissance d'ensemble de ce qui se fait dans les IREM. Il y a aussi un besoin de typologie.

André Antibi : Donner un cadre, le bureau pourrait rédiger un texte rappelant le fonctionnement normal des commissions, ce qui est attendu. Le problème des déplacements est premier. Le rôle d'une commission est d'être un lieu de confrontation des IREM, pour des retombées dans les IREM locaux. Pour moitié, réponses à l'institution et sujets de réflexions.

R. Cori : Pour le ministère, quels sont les thèmes de travail des commissions à dégager ?

Jean Souville. Les CII doivent recenser ce qui est fait dans tous les IREM. Et réciproquement. Ordre du jour des CII à voir.

Dominique Tournès. On pourrait fixer trois jours dans l'année pour les réunions des CII à Paris. Il pourrait y avoir des temps de rencontre inter-CII de cette façon.

Pierre Terracher. La CII analyse n'existe plus. Pourquoi ? Rappel de la CII géométrie : réunion de la CII + tous les groupes parisiens qui parlaient de ça (il y a eu un grand débat) mais on attend encore les actes (Abdelkader Necer s'en occupe). Les choses n'ont pas changé depuis deux ans.

G. Damamme : les responsables de commission viennent dans le bureau mais il y a un problème clair de communication.

D. Grenier : Des membres de CS et de groupes de travail ne vont pas en commission inter-IREM.

H. Languereau : pas assez de partage des rôles et beaucoup d'énergie dépensée pour rien.

Francine Diener : Approfondir l'idée de Dominique Tournès : le travail par projet avec présentation en ADIREM.

Dominique Tournès : Cela (journées de réunions des CII dans un même lieu) apporterait de la lisibilité et faciliterait les remboursements.

Patrick Frégné : C'est une bonne idée. Est-ce statique une commission ? Dominique Tournès est-il devenu responsable de commissions ?

Dominique Tournès. Il faut distinguer les commissions des groupes de travail et de l'ADIREM.

R. Cori : Importance de pouvoir créer des commissions. Ex : G. Damamme a fait seul le travail sur le calcul. La désaffectation des études scientifiques intéresse plusieurs commissions.

Denise Grenier. La désaffectation des études scientifiques n'est pas un thème. L'évaluation, l'analyse, sont des thèmes.

Christiane Zehren. Les CII étaient menacées de mort faute de moyens. On a trouvé les moyens pour les faire vivre, et on recommence comme avant ! On ne peut pas fonctionner comme ça. L'évaluation du socle commun est une urgence.

M. Mizony : Quand ferme-t-on la commission géométrie ?

André Antibi : Aider la CII U à mieux fonctionner. Les universitaires doivent réfléchir à leur enseignement. La CII devrait permettre ça.

Frédérique Plantevin : C'est ce que la CII U fait. Il y a d'autre part, beaucoup d'enseignants qui travaillent et réfléchissent sur leur enseignement même en dehors de la CII.

Jean-Paul Cardinal. Aucune réflexion pédagogique dans mon université. Aux Etats-Unis, « calculus reform ». Pour lutter contre la désaffection, réforme complète de l'évaluation. Une commission analyse sur ça serait une bonne idée.

René Cori. Coexistence de deux commissions maths-Info et mathenpoche anormale. Mathenpoche devrait changer de nom. Les deux commissions se réunissent à Lille le 23-24 mars. Saïd Belmehdi propose de relayer ce qui est dit.

## **IUFM :**

Des IREM seraient en cours de discussion localement pour changer de statut au cours de l'intégration des IUFM. Ce serait une catastrophe que ce soit fait en ordre dispersé.

Convention entre IUFM et IREM à la Réunion.

L'IREM de Nice est dans l'Institut Robert Hooke (vérifier).

Tours et Orléans demandent toutes les deux d'intégrer l'IUFM. Orléans a demandé un IRES pour faire travailler ensemble IREM et IUFM. Structure pluridisciplinaire pour fédérer IUFM et IREM : attirer l'IUFM à Orléans. La présidence a dit c'est l'IREM ou rien.

L'IREM d'Amiens n'est pas là aujourd'hui. Aucun IRES ne fonctionne.

Lyon I intègre l'IUFM. IREM et labo de didactique sont dans l'UFR maths.

Paris 4 intègre l'IUFM. Créteil est dans Paris 12.

Stéphane Grognet. Le CUFEF a été supprimé (il s'occupait de : CIES - budget de fonctionnement de l'IREM - tuyau pour les prépa concours). Congrès IREM-APM. Pour essayer de sauver les activités des IREM.

Les universités doivent se saisir de la formation des maîtres dit Pierre-Henri Terracher.

Gérard Fleury dit que le système des IRES n'a pas marché par le passé pour des questions de financement et de masse critique d'enseignants dans chaque établissement.

J.P. Raoult : Il y aura un colloque à l'Académie des Sciences, les IREM seront invités. Il faudra faire attention à ce que les IUFM soient intégrés dans un environnement scientifique.

R. Cori : l'IUFM est intégré à Paris IV. Intérêt de l'intégration en général : opportunité d'offrir aux futurs professeurs d'école un environnement scientifique digne de ce nom pendant leur formation. A Paris IV (Sorbonne), c'est clairement compromis.

En conclusion sur l'intégration des IUFM et le sort des IREM, R. Cori insiste sur l'importance d'informer l'ADIREM.

## **Situation de l'INRP :**

Il s'agit pour le ministère d'économiser en supprimant la recherche. Récupérer les enseignants en délégation à l'INRP pour aller devant les élèves. L'ADIREM délègue au bureau l'écriture d'une lettre de soutien. Cela se fera en liaison avec le Comité scientifique.